

Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest

PROJET D'AMELIORATION DE LA GESTION DES AIRES PROTEGEES EN AFRIQUE DU CENTRE ET DE L'OUEST – Phase 2



1 - Contexte du projet

Les Aires Protégées (AP) ont pour objectif premier **la conservation de la diversité biologique et des écosystèmes**, mais également **la fourniture de services vitaux**, à l'échelle de la planète comme localement. De lourdes pressions, issues d'une **agriculture consommatrice d'espace**, d'un **élevage extensif** en décalage avec la productivité des espaces pastoraux, du **braconnage**, surtout commercial, de **l'exploitation abusive du bois** et des produits forestiers non ligneux, des **pratiques illicites de pêche**, des **feux de brousse...** pèsent pourtant sur ces territoires. Plus globalement, **la mauvaise gestion**, le **changement climatique**, les **espèces envahissantes**, la **fragmentation des habitats**, l'urbanisation... se conjuguent et mettent en péril la survie de la plupart des AP en Afrique, en particulier en Afrique du Centre et de l'Ouest.

2 – Le Papaco

Le programme « Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest » (Papaco) couvre 26 pays (*voir carte ci-dessous*) et s'attache à promouvoir **l'amélioration des modes de gestion des AP de la région**. Ses efforts se concentrent sur une gouvernance basée sur **l'implication plus équitable et concrète des différents acteurs** (société civile, secteur privé, communautés riveraines, Etat, chercheurs...) pour plus d'efficacité en termes de conservation.



Il s'appuie sur **l'évaluation des résultats obtenus sur le terrain** pour **développer des outils** comme les plans de gestion, les plans d'affaire, les modes de suivi... et **promeut l'inscription de certaines AP sur les listes internationales** (comme le Patrimoine Mondial) pour en renforcer la protection. Il développe un portefeuille **d'actions pilotes** en réponse aux évaluations. **La formation des gestionnaires des AP enfin est sa priorité** pour développer un ensemble de compétences régionales aptes à enclencher le changement.

C'est grâce au soutien du premier Accord Cadre France-UICN (sur financement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, et du Fonds Français pour l'Environnement) **que le Papaco a pu développer cette approche régionale**, depuis 2006, dans le cadre **d'un projet sur l'efficacité de la gestion des aires protégées**. Le présent projet vient consolider cette approche et en constitue la **seconde phase**.

Programme Aires Protégées d'Afrique du Centre et de l'Ouest

3 – Présentation du projet

Ce **nouveau projet** vise donc à **contribuer à la conservation de la diversité biologique en Afrique du Centre et de l'Ouest, en améliorant les modes de gestion des aires protégées de la région.**

Il poursuit quatre objectifs spécifiques, qui se complètent :

i) Evaluer un échantillon représentatif d'AP et de systèmes d'AP (réseaux nationaux ou régionaux) **de la région en s'appuyant sur l'expertise locale** (revue par les pairs), **et en la renforçant.** Les résultats de ces évaluations permettent d'enclencher une dynamique de changement concertée avec les gestionnaires volontaires, que le Papaco accompagnera sur le terrain dans ses différentes actions (projets, formations, études...).

ii) Développer les connaissances pour une gestion plus efficace des AP, en menant les études nécessaires identifiées lors des évaluations, car bon nombre de données essentielles manquent encore pour une gestion efficace.

iii) Renforcer les capacités de gestion de tous les acteurs des AP, en développant des formations adaptées aux lacunes relevées lors des évaluations et en renforçant les formations déjà mises en place (master, formations modulaires, formations ciblées, échanges d'expériences...).

iv) Capitaliser et diffuser le plus largement possible les résultats des évaluations, des études et tous les supports de formation afin de permettre l'accès du plus grand nombre à ces informations. Le site du Papaco (www.papaco.org) sera particulièrement utile, et sera renforcé par une lettre mensuelle d'information.

Un **Conseil Scientifique et Technique formé d'experts reconnus de la région**, assurera le **pilotage stratégique** du projet.

4 - Valorisation de l'expertise francophone et implication des commissions de l'UICN

Le projet vise avant tout les **pays francophones de la région** et fait appel principalement aux experts s'exprimant en français. Le succès de la première phase du projet, au sein de la sphère francophone (en particulier la traduction et la mise à disposition de différents outils de gestion), sera ainsi prolongé. Le projet s'appuiera particulièrement sur la **Commission Mondiale des Aires Protégées dans la région** pour la réalisation des études, formations et évaluations. D'autres commissions sont sollicitées en fonction des sujets traités, comme celle sur les **espèces**, sur les **questions de développement** ou encore sur le **genre et l'équité**....

5 – Financement et durée

Le projet s'étend d'octobre 2009 à septembre 2011 pour un montant total de 900 000 euro dont **490 000 sont apportés par l'AfD au titre de l'Accord Cadre France-UICN.** Il est mis en œuvre à partir du bureau du Papaco à Ouagadougou par une équipe pluridisciplinaire de six personnes, avec un relais au sein du bureau de l'UICN au Cameroun.



Le projet continuera à développer les **partenariats techniques et financiers** qui permettront de démultiplier ses impacts, comme au cours de la première phase (Fondation Internationale pour le Banc d'Arguin, UNESCO, PNUE, PNUD, KfW, African World Heritage Fund etc.).

Il fera l'objet d'une **évaluation finale** en 2011.